NOS PROPOSITIONS · PARTIE 1

01 L'indispensable transition écologique

01 Fonds assurantiel pour les aléas climatiques

02 Recyclage et réseau de ressourceries

03 Mutualisation du stockage et des aires de stationnement

04 Changer de pratiques, au-delà des écogestes

05 Mobilité des publics

FICHE 01

01 Fonds assurantiel pour les aléas climatiques

Lors des canicules de l'été 2026, comme ce fut le cas lors d'aléas climatiques auparavant, les annulations ont été très nombreuses, sans que les compagnies aient été indemnisées par les organisateurs.

Parfois, les salarié·es ont légitimement fait usage de leur droit de retrait face à des conditions qui ne leur permettaient pas de jouer sans mettre leur intégrité physique en danger.

La très grande majorité des festivals en France n'ont pas d'assurance pour ce type de cas. Malheureusement, le risque économique est alors partiellement reporté vers les compagnies programmées, qui ne peuvent pas faire face à leur obligation de rémunérer les salarié·es concerné·es.

Nous proposons que soit mis en place, sous l'égide du Ministère de la Culture, et des organisations représentatives patronales et salarié·es des conventions collectives du spectacle vivant (IDCC 1285, 3090 + prestataires techniques), un fonds assurantiel pour les aléas climatiques.

Celui-ci aurait pour objectif de prendre en charge les coûts des annulations pour les compagnies ayant fait l'objet d'une annulation sans indemnisation à la suite d'un aléa climatique.

UN PREMIER ÉTAGE DÈS 2027

Sans attendre la construction du fonds assurantiel, nous demandons la création, dès la loi de finances pour 2027, d'un **fonds de sécurisation des représentations annulées pour raisons climatiques, doté de 5 millions d'euros et géré par les DRAC**. Il prendrait en charge les dépenses engagées quand le prix de cession n'est pas versé. Ses modalités seraient fixées après concertation avec les organisations professionnelles.

0

représentant des équipes artistiques dans les groupes de travail ministériels sur les festivals.

Nous demandons aussi une **mission d'information transpartisane de l'Assemblée nationale** sur les conséquences des aléas climatiques pour le spectacle vivant, en distinguant les réalités de chaque secteur : festivals de musique, de rue, de cirque, salles et chapiteaux. Et la **représentation des équipes artistiques** dans les groupes de travail ministériels sur les festivals, dont elles sont aujourd'hui absentes : ce sont pourtant elles qui assurent aujourd'hui les festivals.

AU-DELÀ DE L'ASSURANCE, L'ADAPTATION

Un fonds assurantiel est nécessaire, mais il ne suffit pas : le changement climatique impose une véritable adaptation. Déplacer les festivals vers d'autres saisons ou d'autres territoires fragiliserait l'économie des compagnies, notamment de cirque et d'arts de la rue, qui repose largement sur la saison estivale, et porterait atteinte à l'équité entre les territoires. Les pouvoirs publics doivent plutôt accompagner l'adaptation des lieux de spectacle et des espaces publics qui accueillent les représentations : ombre et plantations, îlots de fraîcheur, horaires adaptés aux fortes chaleurs — sans artificialiser les sols. Ce chantier reste à approfondir avec les organisateurs, les collectivités et les compagnies.

FICHE 02

02 Recyclage et développement d'un réseau de ressourceries

Il s'agit de :

- Renforcer les pratiques écoresponsables en développant et soutenant les dispositifs d'accompagnement et de partage d'expériences, les formes de mutualisation des moyens et de mise en réseau de ressources, comme les réseaux de développement durable, les ressourceries culturelles pour les décors, les éco-régies permettant la mutualisation des ressources réutilisables, ou les recycleries pour le réemploi des matériaux et décors.
- Faciliter leur inscription dans une démarche territoriale, et une meilleure prise en compte des ressources notamment artistiques locales en favorisant « les circuits courts ».
- Afin d'accompagner cette transition, un **guide des bons usages et initiatives, ou une plateforme recensant ces pratiques** pourrait être mis en place.
- Pour le matériel plus difficilement réutilisable, il pourrait être privilégié de transformer ces éléments en matériaux premiers. Des partenariats pourraient être proposés entre différents acteurs (par exemple avec des écoles d'artisanat, d'ébénisterie pour l'utilisation de ces matériaux).

FICHE 03

03 Mutualisation du stockage et des aires de stationnement

Les compagnies ont un important besoin d'espaces de stockage, notamment pour des décors et du matériel souvent lourds et imposants. Les moyens économiques limités favorisent le choix d'espaces inadaptés et mal sécurisés.

La mutualisation de ces espaces pourrait permettre une meilleure durabilité du matériel stocké, tout en contribuant à une meilleure maîtrise foncière.

Le matériel roulant, particulièrement important pour les structures disposant de chapiteaux, doit être sécurisé lorsque la structure n'est pas en tournée.

Des aires de stationnement adaptées (proximité des nœuds autoroutiers, possibilité de gardiennage, nombre de places etc.) contribueraient à favoriser la cohérence des déplacements en évitant des retours au siège social entre 2 tournées.

Le dispositif prendra en charge :

- L'étude de faisabilité en fonction des besoins des structures et des possibilités du territoire concerné en matière d'espaces de stockage et d'aires de stationnement.